

N°23-12-132

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 21 décembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY Président (*reçoit pouvoir de I.POURCHEL*), suite à la convocation en date du 14 décembre 2023.

**Présents :**

Mesdames COFFIN H. (*reçoit pouvoir de O.OBERT*); DELRUE J.; BERQUEZ M.L. ; LEROY I. ; WESTENHOEFFER V. ; ROLLAND P. ; MERLO S. ; TAVERNE M.H. ; COCQUEREL M. ; S.FOUACHE (*reçoit pouvoir de J.DELANNOY*)

Messieurs ALLOUCHERY J.M. ; PRUVOST J.P.; LECAILLE S. (*reçoit pouvoir de A.DOMMANGET*); GARDIN J. ; LHEUREUX M. (*reçoit pouvoir de J.BACQUET*); POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; CROQUELOIS J.M. ; MONBAILLY V. (*reçoit pouvoir de M.LEROY*); WILQUIN G. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; WYCKAERT G. ; BEE D. ; CLABAUT A. ; COYOT J.C. (*reçoit pouvoir de D.BRUSSELLE*); MERLO O. ; SENECAT D.; PRINGAULT G. (*reçoit pouvoir de D.FOURNIER*); COLIN G.; DENECQUE J.F ; CORDIER A. (*reçoit pouvoir F.FAUVIAUX*); FRANQUE G.A ; PRUVOST. M;

**Absents excusés :**

Mesdames POURCHEL I. (donne pouvoir à C.LEROY); LEROY M (*donne pouvoir à V.MONBAILLY*);  
Messieurs FOURNIER D. (*donne pouvoir à G.PRINGAULT*); DELANNOY J (*donne pour à S.FOUACHE*); LEFEBVRE S. ; BRUSSELLE D. (*donne pouvoir à JC.COYOT*); OBERT O. (donne pouvoir à H. COFFIN) ; BACQUET J. (donne pouvoir à M.LHEUREUX); DOMMANGET A. (*donne pouvoir à S.LECAILLE*) ; FAUVIAUX F. (*donne pouvoir à A.CORDIER*) ;

**Absents :**

Messieurs LAVOGEZ S. ; DUFOUR O. ;

Monsieur Sébastien LECAILLE est élu secrétaire.

**OBJET : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES ET UASGES NUMERIQUES–  
Intégration au projet de Territoire du Pays de Lumbres à la demande du Conseil Régional**

**Rapporteur : J.DELANNOY**

La feuille de route pour le développement des services et usages numériques est le fruit d'une longue tradition de partenariat mené depuis le début des années 2000 entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (auparavant quatre intercommunalités) et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

A la demande du Conseil Régional des Hauts de France, partenaire du Territoire depuis l'origine sur cette stratégie numérique conjointe, il est demandé à chaque intercommunalité de bien vouloir

redélibérer sa feuille de route sur le sujet des usages et services numériques en l'intégrant pleinement au projet de Territoire de l'intercommunalité et en y associant les communes.

L'objectif du conseil régional est de permettre aux intercommunalités de pouvoir solliciter les financements FEDER dédiés aux services et usages numériques pour mettre en œuvre les projets dès leur disponibilité début 2024.

Ainsi, dans le cadre de la gouvernance mise en place lors de ce mandat permettant d'associer plus étroitement les communes aux débats et aux décisions de la CCPL, la stratégie ci-annexée à la présente délibération, après transmission préalable systématique, a été débattue lors de la conférence des services communaux et intercommunaux du 13 octobre dernier, lors de la conférence des Maires du 19 octobre dernier ainsi que lors de la commission du 7 décembre dernier.

Ce document cadre, présente donc la stratégie de développement des usages et services numériques pour le Pays de Lumbres, dans le cadre du projet de Territoire, et met en avant l'état d'avancement des différentes actions qui la composent.

Il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir valider cette stratégie de développement des services et usages numériques intégrée au projet de Territoire du Pays de Lumbres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** cette stratégie de développement des services et usages numériques intégrées au projet de Territoire du Pays de Lumbres.

Pour extrait conforme

Le Président